



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Sessions d'information les 25 mai et 6 juin 2016

La loi fédérale sera en vigueur le 19 juin 2016 à Mashteuiatsh

Loi sur les foyers familiaux

À compter du 19 juin 2016, la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux* (aussi appelée *Loi sur les foyers familiaux*), adoptée par le parlement fédéral en décembre 2014, s'appliquera à Mashteuiatsh.

Cette loi fédérale a été élaborée afin de combler le vide juridique entourant l'occupation du foyer familial et le partage des biens immobiliers situés sur une réserve lors d'une séparation, d'un divorce ou encore lors du décès de l'un des membres du couple. Elle s'applique à tous les couples dont au moins l'un des membres est autochtone, qu'ils soient mariés, unis civilement ou conjoints de fait.

Journées portes ouvertes – sessions d'information

Des sessions d'information pour la population auront lieu prochainement afin de fournir plus amples renseignements aux personnes qui le désirent ainsi que répondre aux questions en lien avec la *Loi sur les foyers familiaux* :

Horaire des sessions d'information		
Date	Heures	Endroit
MERCREDI 25 MAI 2016	15 h à 18 h	Salle Ushkui, 58, rue Uapakalu, Mashteuiatsh
LUNDI 6 JUIN 2016	15 h à 18 h	Salle Ushkui, 58, rue Uapakalu, Mashteuiatsh

Il est également possible de joindre M^{me} Guylaine Simard, coordonnatrice à la gestion foncière, au 418 275-5386, poste 776 ou par courriel [guylaine.simard@mashteuiatsh.ca].

***Ka tshipahikanish ka mashituepalitakanitsh pakassiun Innu Tshishe Utshimau
Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale***

AFFICHÉ LE 16 MAI 2016